



## Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Ain - 1<sup>er</sup> décembre 2015

**Présents** : Secrétaire Général de la DSDEN, conseiller de prévention départemental, médecin de prévention, assistantes sociales des personnels, 3 élus FSU, 2 UNSA et 2 FO.

Absence du DASEN, convoqué à la dernière minute à un GAPD sur les questions de mesures de sécurité dans les établissements scolaires. **Les organisations syndicales** demandent unanimement au Secrétaire Général qui préside ce CHSCT que les décisions prises ce jour ne soient pas invalidées par le DASEN a posteriori, qu'un certain nombre de choses puissent être actées dès aujourd'hui.

Réponse du **Secrétaire Général** : « *Oui sur le principe, mais il pourrait y avoir une exception.* »

Modification de l'arrêté du CHSCT avec le remplacement de N. Dussuyer par M. Berrakam

Déclarations liminaires de l'UNSA, FO et de la FSU (*voir en document joint la déclaration de la FSU*)

La déclaration de la FSU portait principalement sur :

- La poursuite du travail sur le numérique, initié par la FSU
- La nécessité d'avancer sur la mise en place du DUER
- La simplification des tâches administratives des directeurs d'école
- Les mesures de sécurité suite aux attentats
- Les ravages actuels et à venir de la réforme du collège, si elle est mise en place...

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 2 juin 2015
2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents
3. Fiches SST
4. Registres dématérialisés (SST et DGI)
5. Moyens alloués aux membres du CHSCTD
6. Calendrier prévisionnel des CHSCTD, des visites d'établissement et des formations
7. PAP départemental 2015
8. DUER : stratégie pour atteindre les objectifs nationaux
9. Suggestions suite à la visite d'établissement du lycée Arbez-Carme de Bellignat
10. Suggestion suite à la visite de l'école de St-Gremain de Joux
11. Préparation de la visite d'établissement au lycée de Trévoux (déroulé, questionnaire...)
12. Bilan de l'enquête « PES » de juin 2015
13. Enquête en ligne du CHSCTD01 sur le thème de l'impact du numérique sur les conditions de travail
14. Questions diverses

### **0. Réactions de l'administration aux déclarations liminaires**

- **Formation des élus en CHSCT sur les questions de santé et de sécurité au travail**

C'est de la compétence du rectorat. L'administration fera remonter cette demande (pas de dates précises d'après le conseiller de prévention)

## • Médecine de prévention

**Le Médecin de prévention** (Docteur Dumont) indique que l'équipe académique est composée initialement de 4 médecins. Or 1 est parti récemment à la retraite, 1 est en Congé Maladie, 1 médecin conseiller technique (pour les élèves), 1 médecin de prévention (Dr Dumont). **Il ne reste donc plus qu'un seul médecin de prévention pour toute l'académie de Lyon.**

**Question FSU : Quid du recrutement des médecins collaborateur (point évoqué lors du CHSCTD du 2 juin) ?**

**Le Secrétaire Général** répond qu'il suppose que les services du rectorat font ce qu'ils peuvent mais qu'il n'y a pas de candidat.

**Le Médecin de prévention** précise que les médecins candidats doivent s'engager à rentrer dans le cursus de la médecine du travail, et travailler sous la responsabilité du médecin du travail. A ce jour, aucune candidature n'a été présentée, bien que le numerus clausus national ait été augmenté. Il est sceptique sur l'intérêt de recruter des médecins collaborateurs, car le(s) médecin(s) de prévention en place devront les former, et seront totalement responsables de leur activité.

**Le Secrétaire Général** note qu'il y a en effet contradiction entre volonté et moyen. Il ajoute que le Ministère est en train de faire un petit effort à propos de leur rémunération. Il conseille aux organisations syndicales de saisir les instances compétentes (CHSCT académique et ministériel).

**La FSU** remarque une nette amélioration pour les agents territoriaux avec le recrutement effectif de 9 médecins de prévention. Comment expliquer que cela est possible mais pas pour la fonction possible d'Etat ?

**Le Secrétaire général** répond que la fonction publique territoriale est probablement plus attractive (rémunération, reconnaissance, bonification, etc.). Aucun plan d'économie caché dans l'Ain.

**Le Médecin de prévention** indique qu'une solution résiderait dans la mutualisation des moyens interministériels, mais les autres ministères ne sont pas favorables car ils ne sont pas déficitaires.

**La FSU conclut en ajoutant que la question de la médecine de prévention revient systématiquement dans les préoccupations chez les enseignants. Elle demande que l'administration procède à l'une identification des freins responsables du manque de candidats, et des mesures pour rendre attractifs ce type de postes. On ne peut pas se contenter d'un simple constat d'échec !**

## 1. Approbation du PV du CHSCTD du 2 juin 2015

## 2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents

Réglementairement, le « suivi » est censé concerner les avis votés, les signalements effectués par les agents, les reconisations émises à la suite des visites d'établissements, et l'ensemble des propositions formulées par le CHSCT.

**La FSU** demande que ce point soit ritualisé lors de chaque CHSCTD.

L'administration a répondu à l'avis n°2 (relatif à l'organisation d'un module de formation « santé et sécurité » pour les PES) en indiquant que ce module « peut » être organisé. Le terme « peut » pose problème à **la FSU**, car il n'indique rien de concret. Qu'en est-il réellement ?

**Le Secrétaire Général** ne souhaite pas répondre pour le DASEN.

**Le Conseiller de prévention** indique que « *c'est dans le plan de formation que sont organisées les modules, en juin pour l'année suivante* ». D'après lui, ce « peut » est le constat que dans certaines circo ce module est proposé dans le cadre de la formation continue, alors que dans d'autres, non.

En ce qui concerne la possibilité d'intégrer ce module à la formation initiale de l'ESPE, le **Secrétaire Général** n'en connaît pas les modalités réglementaires.

**Le Conseiller de prévention** précise que 9h sont prévues par la DSDEN dans le cadre de la formation initiale. Donc dans ce cadre, il serait possible d'y intégrer module.

**La FSU**, bien que consciente que les préconisations ne s'imposent pas aux chefs d'établissement, constate de très faibles avancées en termes de conditions de travail dans la quasi-totalité des établissements visités. En effet, au lycée Carriat, le rapport de visite qui contenait les préconisations du CHSCTD01 a été égaré. A Châtillon, le chef d'établissement n'a jamais eu connaissance du rapport. Quelques faibles avancées au collège de Prévessin. Tout ce travail ne débouche sur rien de concret pour les personnels : entre tout prendre en compte et ne rien mettre en place, il y a un juste milieu à trouver ! Un changement radical de fonctionnement et d'attitude de l'Administration est indispensable. Le suivi des mesures est un des outils du CHSCT et les chefs d'établissement doivent être accompagnés dans la mise en place des préconisations émises par le CHSCT pour que les choses avancent.

**Le Secrétaire Général** indique que l'administration pourra renvoyer ces rapports (sachant qu'ils ne sont plus forcément d'actualité suite aux travaux réalisés dans ces établissements depuis la visite), mais qu'elle n'est pas responsable de la (non) mise en place des mesures. Les chefs d'établissement sont invités à s'en saisir, mais on ne peut les y contraindre, dans la mesure où le CHSCT n'est qu'un organe consultatif.

Afin que tout ce travail ait du sens, **la FSU** insiste pour obtenir un retour sur les préconisations émises, afin d'engager un dialogue constructif entre les établissements et le CHSCT.

**L'administration** répète qu'excepté ce qui est de nature réglementaire, il n'y a pas d'obligations de mise en place des préconisations.

**Le Conseiller de prévention** émet l'idée que de l'aide pourrait être nécessaire pour que les chefs d'établissement mettent en œuvre certaines recommandations.

**La FSU** ajoute que dans certaines académies, il y a une visite pour le suivi des préconisations, avec une implication des agents. L'UNSA note la nécessité de savoir pourquoi il y a des freins sur le terrain. **La FSU** argumente en indiquant que le dialogue engagé avec les établissements sur la faisabilité de la mise en place des préconisations émises doit permettre de savoir si ces préconisations sont pertinentes, afin d'affiner l'expertise des membres du CHSCT.

**L'administration** rétorque qu'une visite du terrain est aussi pour faire remonter des choses provenant du terrain. Ce qu'il est de l'ordre du réglementaire ne relève pas du CHSCT.

**Le conseiller de prévention** indique qu'il faudrait peut-être envisager les visites d'établissement sous un angle plus transversal, plus global, sans se focaliser sur des points spécifiques dont sont responsables les seuls chefs d'établissement.

**Sur ce point fondamental, la FSU va continuer à se battre pour que les questions de santé et de sécurité au travail deviennent enfin une réalité tangible pour les personnels, et pour que les propositions formulées par le CHSCTD01 débouchent sur des améliorations concrètes des conditions de travail des personnels.**

### **3. Fiches SST (Santé, Sécurité au Travail) et signalements**

Un document est distribué en séance : il s'agit d'un tableau synthétique qui recense 8 situations signalées, accompagnées des réponses apportées par l'administration.

**Le Conseiller de prévention** propose que le CHSCT demande à ce qu'un relevé trimestriel des fiches de signalement soit effectué puis transmis par chaque circonscription. Ces fiches seront bientôt dématérialisées.

**La FSU** se félicite du fait qu'un tel document ait été réalisé et diffusé aux élus du personnel.

### **4. Registres dématérialisés SST (Santé, Sécurité au Travail) et DGI (Danger Grave et Imminent)**

Ils ne sont pas encore opérationnels. Plusieurs points sont encore en réflexion :

- qui seront précisément les destinataires (les IA-DASEN, leurs secrétaires, les IEN, les directeurs d'école ... ) ?

- possibilité de retourner par mail la prise en compte du signalement à l'agent qui l'a effectué ?
- les agents pourront-ils accéder aux registres de leur établissement ?
- tri de la gestion impossible à ce jour (signalement / en attente / traité)
- il n'est pas prévu que le conseiller de prévention et les membres du CHSCT soient informés en direct de la saisie informatique de ces registres.

Le CHSCT s'interroge sur la mise à jour des registres papier des établissements, à partir du moment où ces registres seront dématérialisés (pour consultation par les membres du CHSCT et par les agents de l'établissement).

Pas d'échéance quant à la mise en place de ces registres dématérialisés.

**La FSU s'inquiète du retard pris par ce projet : les problèmes apparus ne sont pas des détails, et pourraient entraîner un changement de l'architecture du module de saisie. Le report de la mise en place de ces registres pourrait se chiffrer en mois... La FSU sera vigilante pour que la dématérialisation amène une vraie amélioration par rapport aux registres papier existants, et n'entraîne pas de l'opacité.**

## **5. Moyens alloués aux membres du CHSCTD (arrêté du 27/10/2014 et circulaire du 6/07/2015)**

L'Ain dispose de 9 500 personnels de l'Education nationale. Les membres du CHSCT de l'Ain disposent de 11 jours par an (14 pour le secrétaire du CHSCT). La FSU disposera de 69 jours de décharge à répartir entre ses membres du CHSCTD (titulaires et suppléant), l'UNSA et FO de 44 jours chacune. Ces moyens alloués sont déjà effectifs, mais leur transformation en décharge de service ne le sera qu'à la rentrée scolaire prochaine, car la circulaire d'application des textes en vigueur est parue très tardivement. Un arbitrage académique est nécessaire pour que le calcul en heures des temps de décharge hebdomadaire soit le même d'un département à l'autre (désaccord actuel dans l'interprétation des textes entre les organisations syndicales et l'administration).

Les réunions des CHSCT, les enquêtes, et le temps de trajet pour les visites ne sont pas à déduire de ce « compte-jours » qui doit servir aux visites d'établissement, à la participation aux groupes de travail, ou à tout travail syndical sur des thématiques relatives à la santé et la sécurité au travail.

**La FSU demande que lors des visites d'établissement, un seul jour lui soit défalqué et non 2, la présence du secrétaire du CHSCTD (élu membre de la FSU) ne devant pas être décomptée des moyens alloués à son organisation. Aucune objection de la part des autres membres du CHSCTD.**

**Avis proposé par l'UNSA (n°1)** (conversion des moyens en décharge selon le souhait de chaque organisation syndicale), voté à l'unanimité.

**La FSU veillera à utiliser au mieux les moyens qui lui seront alloués, pour améliorer réellement les conditions de travail des personnels.**

## **6. Calendrier prévisionnel des CHSCTD, des visites d'établissement et des formations des élus**

Pas plus d'information concernant la formation des membres du CHSCTD (prochaine formation en mars ou en avril ?).

**Le Conseiller de prévention** transmettra par mail toute information complémentaire.

## **7. PAP (Plan Annuel de Prévention ) départemental 2015**

Le PAP départemental est issu du PAP académique dont ont été supprimées les missions académiques. Or le PAP académique 2014 – 2015 a été finalisé et adopté en février 2015 par le CHSCTA pour être travaillé en juin par le CHSCTD, avec validation en décembre ! Il sera donc valable pour l'année scolaire 2015-2016.

A noter 2 erreurs de vocabulaire : accident de « service » et accident « de trajet ».

Remarque de FO sur la « *possibilité de réalisation des visites médicales par le médecin de prévention* » qui indique que l'administration acte le manque de moyens alloué à une obligation légale.

**La FSU demande à ce que le nombre de déclarations d'accident effectives et le nombre de déclarations reconnues par l'administration lui soit communiqué. Pas d'opposition du Secrétaire Général.**

## **8. DUER : stratégie pour atteindre les objectifs nationaux fixés par les orientations ministérielles**

Pour la première fois, les objectifs ministériels sont clairs :

- **100% de DUER rédigés à la fin de l'année scolaire 2015-2016.**
- **Une mise à jour annuelle et un plan de prévention pour les établissements qui ont déjà rédigé un DUER.**

**La FSU interpelle donc l'Administration pour savoir quelle stratégie ambitieuse sera mise en place pour les atteindre.**

Le document distribué en séance dresse le bilan des DUER rédigés dans le 1<sup>er</sup> et dans le 2<sup>nd</sup> degré. Dans les écoles, les choses semblent avancer ; absolument pas dans le secondaire. Pour les seuls collèges, un partenariat entre la DSDEN et le conseil départemental est prévu, consistant à réunir les assistants de prévention et les gestionnaires afin de réaliser des DUER, couvrant les seuls agents territoriaux.

La FSU prend acte de cette proposition, mais note qu'on risque d'être loin du compte... Les risques professionnels encourus par les agents territoriaux sont essentiellement matériels, liés aux bâtiments. Ce n'est pas le cas pour les personnels Education Nationale, qu'ils soient enseignants, éducatifs, administratifs ou de direction, pour lesquels les risques psycho-sociaux sont prépondérant. De plus, sans la participation active des chefs d'établissements, aucun transfert n'est envisageable au niveau des enseignants du second degré.

La FSU ajoute qu'il est nécessaire de donner du sens à la rédaction de ce document unique. Cela passe notamment par une réelle prise en compte des éléments contenus dans chaque DUER.

Or, le **Conseiller de prévention** indique qu'à ce jour, aucune synthèse de circonscription ou du département n'a été dressée.

**La FSU est très déçue du manque d'engagement de l'Administration pour mettre en place le DUER. Le travail d'inventaire des risques professionnels est une obligation du Code du Travail depuis 2001 (!), et est une nécessité pour susciter une vraie politique de prévention dans l'Education Nationale. Pour ce faire, la formation des cadres est indispensable, de même que la participation active à cet inventaire de tous les personnels. Ces derniers n'ont pas forcément besoin d'être formés sur le DUER, car ils sont les seuls spécialistes de leurs conditions de travail ... mais ils ont tout simplement besoin que, sur le temps de travail, on leur permette de réfléchir et s'exprimer.**

**Avis n°2 proposé par la FSU** voté à l'unanimité :

Concernant la mise en place du DUER, le CHSCTD de l'Ain prend note des objectifs clairs affichés dans le cadre de l'axe 1 des orientations stratégiques ministérielles 2015-2016, à savoir : «*Les recteurs d'académie, les IA-DASEN et les chefs d'établissement mobiliseront les personnels encadrants ainsi que les personnes ressources et mettront en œuvre les outils nécessaires pour finaliser la rédaction du DUER pour la fin de l'année scolaire 2015-2016. Les services et établissements ayant déjà formalisé les résultats de l'évaluation des*

risques doivent mettre à jour le DUER annuellement et développer un plan d'actions de prévention. » Le CHSCTD de l'Ain demande donc quelle mesure sera déployée dans l'Ain, et avec quel calendrier, pour atteindre les objectifs nationaux.

## 9. « Suggestions » suite à la visite d'établissement du lycée Arbez-Carme de Bellignat

La FSU souhaite la simplification de la forme du document contenant les préconisations envoyées aux établissements (suppression des colonnes « qui » et « mesures mises en œuvre »), du fait du refus du DASEN de définir qui est le chef de service, et, pour l'instant, de l'absence de mesures concrètes. Dans le document présenté, la totalité des mesures préconisées sont dirigées vers le chef d'établissement, qui ne doit pas être le seul à assumer la prévention. Pourtant, le **DRH du rectorat** avait récemment désigné le DASEN de l'Ain comme unique représentant de l'employeur au sein du CHSCTD01.

La FSU demande qu'une préconisation soit ajoutée (intégration d'une fiche d'exposition au dossier de chaque agent exposé à l'amiante), en raison des problèmes signalés par le DTA (« Document Technique Amiante ») de ce lycée ; cette mesure est d'ailleurs explicitement préconisée par les « Orientations Stratégiques Ministérielles » 2015.

Le **Secrétaire Général** refuse, du fait de la lourdeur administrative engendrée et de la faible exposition des personnels à l'amiante selon lui.

La FSU rappelle que pour les bâtiments construits avant 1997, le DTA et l'information aux agents sont obligatoires (en cas d'absence de DTA, la commission de sécurité émet un avis défavorable).

Face au refus du **Secrétaire Général**, la FSU dépose un avis en ce sens.

Le **Secrétaire Général** indique que l'administration répondra expressément « à côté ». Il estime que de cette façon, les représentants du personnel détournent le refus d'ajout de cette suggestion.

La FSU estime en revanche normal de questionner par écrit l'employeur à propos d'une mesure qui n'a pas fait consensus.

Avis n°3 proposé par la FSU voté à l'unanimité :

En rapport avec les problèmes d'exposition à l'amiante signalés dans le DTA du lycée Arbez Carme de Bellignat, dans des lieux fréquentés par les agents, le CHSCTD de l'Ain demande à ce que soient insérées des fiches d'exposition à l'amiante dans les dossiers administratifs de tous les personnels concernés.

## 10. « Suggestions » suite à la visite de l'école de St-Germain de Joux

Les conclusions du rapport de visite énoncent clairement les préconisations, il n'est donc pas jugé nécessaire de produire un autre document. Le rapport a par contre fait émerger des problématiques plus générales, comme la charge de travail des directeurs, l'alourdissement de celle des PE, les problèmes physiques liés au travail, l'absence de médecine de prévention et, comme lors des visites précédentes, l'ignorance par les personnels de leurs droits en matière de santé au travail.

La notion de « directeur de sécurité » est abordée. Elle est définie par l'arrêté du 19 juin 1990 du code de la construction et de l'habitation. La plupart du temps, il s'agit du directeur d'école, sauf en cas de configuration particulière des locaux (en cas de locaux indépendants accolés notamment).

Le **Conseiller de prévention** affirme qu'il est souvent sollicité sur ces questions par des directeurs de plus en plus expérimentés.

La FSU indique que les directeurs font part d'un réel besoin de formation sur les questions de sécurité (et de santé).

Avis proposé par la FSU (n°4), voté à l'unanimité :

Le CHSCTD constate la nécessité d'identifier le directeur de sécurité de chaque école, afin de clarifier la responsabilité des locaux. Le CHSCTD de l'Ain demande que la formation initiale et continue des directeurs comprenne un module spécifique sur les questions de responsabilité, de santé et de sécurité.

## 11. Préparation de la visité d'établissement au lycée de Trévoux (déroulé, questionnaire)

L'enquête de pré-visite a été adressée aux agents le 23 novembre. La clôture de l'enquête est fixée au 7 décembre.

**La FSU aurait souhaité que soient prises en compte deux remarques à propos du questionnaire (distingo entre personnels et « autres », précision sur l'ancienneté de service ou dans l'établissement).**

Or il s'agit d'un questionnaire académique type, élaboré par le SPS du Rectorat. Le SG propose que le CHSCTD01 rédige des observations qui remonteraient en CHSCTA.

**La visite est programmée lundi 14 décembre.** Un regard particulier sera axé sur l'impact du numérique sur les conditions de travail des enseignants.

## 12. Bilan de l'enquête « PES » (Professeurs des Ecoles Stagiaires) de juin 2015

15 retours d'enquête sur 230 PES. Plusieurs raisons expliquent la faible participation :

- les PES n'étaient plus présents à l'ESPE lors de la diffusion du questionnaire mi-juin. Tous n'ont peut-être pas eu l'information.

- la participation nécessitait l'impression de l'enquête et l'envoi sous pli affranchi pour garantir l'anonymat (sans doute un frein pour certains PES).

Le bilan n'est sans doute pas représentatif, mais des tendances émergent néanmoins :

Points positifs : conditions de stage (visite PEMF), peu de tensions dans le travail (enfants, collègues, parents ...), degré de satisfaction du métier fort (8/10).

Point négatifs : information déficiente à propos de la titularisation, temps de transport entre l'ESPE et le logement important (67 minutes ALLER), ainsi qu'entre le lieu de stage et le logement (37 minutes ALLER), temps de travail élevé (environ 50h hebdo), conciliation difficile entre stage et ESPE, déficit des informations relatives à la santé et à la sécurité.

**La FSU demande et obtient l'accord pour la reconduction de cette enquête en la diffusant vers la fin mai, et en disposant d'une urne à l'ESPE pour récupérer les réponses. Les détails seront abordés lors du prochain groupe de travail.**

## 13. Enquête en ligne du CHSCTD01 sur le thème de l'impact du numérique sur les conditions de travail

Le questionnaire académique QVT sera envoyé à tous les agents de l'EN de l'académie.

**Un questionnaire sur la question spécifique du numérique**, construit lors d'un Groupe de Travail le 26 novembre, sur la base d'un travail de la FSU, sera envoyé à l'ensemble des personnel de l'EN du département (9 500) vers le 8 mars (retour autour du 23 mars). Ce questionnaire anonyme comportera une question sur le corps d'appartenance (14 corps différents possibles), ce qui permettra d'évaluer l'impact spécifique de l'utilisation du numérique sur certains corps de métier dans l'EN.

**Ce type d'enquête sur le numérique, initiée par la FSU de l'Ain, axée sur les conditions de travail et l'impact sur la santé, est sans précédent dans l'Education Nationale.**

## 14. Questions diverses

Les quatre premières ont été déposées par la FSU, dont deux par FO également.

- **Tensions persistantes au collège d'Ambérieu**

**La FSU s'inquiète de cette situation qui dure depuis de nombreux mois.**

Aucune mesure n'a été prise par l'administration à ce jour, mais le DASEN suit cette situation. Un audit a été réalisé par l'IPR en octobre, mais le résultat n'a pas encore été communiqué à ce jour.

- **Grande inquiétude pour les enseignants de collège de l'Ain à propos de la réforme du collège**

Selon l'Administration, une majorité de collègues participent à la formation (5 jours sur le temps de travail, dans l'académie de Lyon) et « exprimeraient un intérêt ».

**La FSU conteste vivement ce constat : les « formations » se déroulent dans un climat délétère, sont vides de contenus et de sens, animés par des cadres qui n'ont pas l'air eux même très convaincus, et ont même découragé les rares collègues qui n'étaient pas opposés à la réforme. La FSU alerte l'administration, en prenant appui sur une fiche SST d'un collège qui relate la grande inquiétude des collègues vis à vis de la réforme, et mentionne qu'un enseignant s'est effondré suite à une réunion de préparation. Cette réforme est qualifiée d'anxiogène : les enseignants se disent « dégoûtés », songent à démissionner, à se réorienter ou à partir à la retraite de façon anticipée. Aucune réponse aux questions relatives aux déclinaisons pratiques de la réforme n'est apportée aux cours de ces journées de formation, même aux questions les plus simples : édition et achat de manuels dans chaque discipline pour la rentrée 2016, bornage des progressions du cycle 4 ... **Cette réforme s'avère d'ores et déjà totalement inapplicable.****

**Avis proposé par FO (n°5)** : la FSU et FO votent POUR, l'UNSA s'abstient :

Le CHSCTD de l'Ain constate qu'il y a un lien entre la réforme du collège et les risques psycho-sociaux. A la suite du vœu adopté au CTA du 12 novembre 2015, il demande que les personnels qui ne souhaiteraient pas prendre part au plan de formation sur la réforme du collège puissent assurer leur service habituel.

**Avis proposé par la FSU (n°6)** voté à l'unanimité par la FSU, FO et l'UNSA:

Le CHSCTD souhaite alerter l'employeur du climat propice aux risques psycho-sociaux régnant dans les collèges de l'Ain, depuis la parution, le 20 mai 2015, du décret instituant la réforme des collèges. Une de ses manifestations est le climat de tension dans lequel se déroule le plan de formation académique. Le CHSCTD de l'Ain demande donc qu'un état des lieux soit rapidement dressé, et qu'une politique de prévention des risques psycho-sociaux associés à la préparation de cette réforme, soit déployée sans délai dans les collèges de l'Ain.

**Pour la FSU, l'ambiance dans laquelle se déroule la préparation de la réforme est très grave, et pourrait avoir des conséquences sur la santé des personnels, alors même que cette réforme n'est pas effective. La FSU continue à demander l'abrogation de cette réforme, et la reprise immédiate des discussions pour écrire un autre projet.**

- **Consignes de sécurité suite aux attentats**

**Le DASEN** était absent car convoqué à la dernière minute à un groupe de travail au Rectorat à propos des nouvelles mesures de sécurité. De nouvelles informations devraient donc rapidement parvenir aux écoles à ce sujet.

**La FSU a affirmé avec force que l'école ne pouvait pas porter seule les nouvelles mesures de sécurité : les enseignants ne peuvent pas se transformer en agents de police. Ils ne sont pas habilités à fouiller les sacs ni à contrôler l'identité des personnes. La FSU indique qu'il est regrettable que l'ensemble des Maires n'aient pas été**

parallèlement invités par le Préfet à s'associer aux directeurs-trices d'école pour leur permettre de renforcer la sécurité dans et aux abords des écoles.

Le **Secrétaire Général** précise que chaque ministère a transmis ses propres consignes de sécurité en relation avec le plan vigipirate renforcé.

En ce qui concerne le PPMS, la circulaire de 2002 est remplacée par celle du 25 novembre 2015.

**Le Conseiller de prévention** note qu'elle indique les ressources disponibles pour venir en aide aux directeurs.

**La FSU** relève qu'elle parle également de dispositifs de formation, car la rédaction du PPMS (ou sa mise à jour) puis la réalisation d'un exercice de mise en sûreté est difficilement envisageable dans l'urgence. Là encore, il faut que les directeurs-trices soient accompagnés et bénéficient de temps pour ces mises en conformités. Le bon déroulement de ces exercices, pour les enseignants comme pour les enfants en dépend.

**Le Conseiller de prévention** le reconnaît. Il indique qu'il est envisagé d'organiser des réunions de bassin. Il fait un bilan de la rédaction des PPMS dans les établissements de l'Ain :

- 1er degré : 348 PPMS rédigés (75% des écoles) dont 116 validés par un exercice
- 2nd degré : 19 PPMS dont 7 validés, sur un total de 68 établissements...

**La FSU** interroge l'administration quant à l'ingérence du maire de Gex qui va au-delà de ses prérogatives en interdisant toute sortie scolaire à l'extérieure de sa commune.

**Le Secrétaire Général** a saisi le service juridique du Rectorat et est en attente de sa réponse.

- **Convocation par la commune de Divonne pour une formation SSI (système de sécurité incendie)**

Les directeurs-trices d'écoles de Divonne ont reçu une convocation pour se rendre sur le temps de service à une formation relative à la sécurité incendie organisée par la Mairie de Divonne. L'IEN a indiqué qu'il s'agissait d'une formation obligatoire.

**La FSU** s'est entretenue avec le Conseiller de Prévention lors du CHSCT. Il ne s'agissait pas de remettre en cause le fait qu'une formation jugée nécessaire par les principaux intéressés soit organisée sur leur temps de service, mais d'obtenir des précisions quant à la mise en place de ce module, d'autant plus qu'il était à l'initiative d'une commune.

**Le Conseiller de prévention** répond que ce type de formation est obligatoire pour les directeurs-trices qui sont désignés comme étant les "directeurs de sécurité" de leur établissement. Or, l'Education Nationale ne la propose pas à l'ensemble des personnels concernés (faute de moyens). Dans la mesure où cette formation est organisée sur le temps de service, il incombe aux directeurs convoqués de s'y rendre.

- **Aucune question diverse de l'UNSA.**
- **Un avis de FO (n°7) sur m@gistère est voté à l'unanimité.**

La séance, ouverte à 10h30, est levée à 18h.

\*\*\*\*\*

Les élus FSU en CHSCT de l'Ain :

- Nicolas JAMBON (SNES-FSU), secrétaire du CHSCTD01
- Julien GAYET (SNUipp-FSU)
- Yoann ROBERT (SNUipp-FSU)

